

109352 - Une femme qui voit ses règles après avoir accompli la oumra (pèlerinage mineur)

La question

Comment juger la situation d'une femme qui voit ses règles après avoir accompli la oumra (pèlerinage mineur)?

La réponse détaillée

Louanges à Allah

«Si elle voit ses règles après l'accomplissement du pèlerinage mineur, elle poursuit les rites et n'encourt rien car ce qu'il y a à faire après la circumambulation ne requiert pas la propreté rituelle; ni celle à acquérir après une souillure mineure ni celle à acquérir après une souillure majeure.»